

Objet : Réalisation de missions coordonnées CTI – Hcéres dans les écoles d'ingénieurs

- Vu les travaux du groupe de travail CTI - Hcéres (cf. Article III de la convention cadre de coopération)
- Vu les débats de la Commission en séance plénière de la CTI du 13 juin 2017
- Vu la réunion du Bureau de la CTI du 27 juin 2017
- Vu la réunion Hcéres – CTI – ENSMA du 4 juillet 2017

Sur la base de l'expérience tirée de la première mission coordonnée CTI – Hcéres réalisée les 22 et 23 mai 2017 à l'ENSMA (Poitiers), la Commission des titres d'ingénieur, réunie en séance plénière le 11 juillet 2017, approuve les avis et points d'attention suivants :

- 1) Avis favorable à la **poursuite** des travaux liés à la coordination des missions CTI et Hcéres d'évaluation et d'accréditation
- 2) Avis favorable à l'expérimentation de **nouvelles missions coordonnées** tenant compte des enseignements de la mission ENSMA
- 3) Avis favorable à **l'évolution de l'agenda de la campagne d'accréditation 2017 – 2018** (R2018) rendant possible la réalisation de 3 missions coordonnées (Chimie ParisTech, ESPCI et Mines ParisTech) : les **ajustements** issus du retour sur la première expérimentation porteraient notamment sur la concertation en amont en vue de l'établissement de l'agenda de visite, et éventuellement sur la désignation conjointe de l'expert élève ingénieur et de l'expert international
- 4) Avis favorable au canevas du « **guide d'aide à la rédaction du dossier unique d'autoévaluation CTI / Hcéres des écoles d'ingénieurs – vague D : campagne d'évaluation 2017 – 2018** »
- 5) Avis favorable à la possibilité donnée à chacune des 3 écoles identifiées pour la campagne R2018 de choisir ou non l'audit coordonné et / ou le dossier unique
- 6) Avis favorable à donner un mandat au Groupe de travail en vue d'examiner les possibles missions coordonnées lors de la campagne CTI 2018 – 2019 (Vague E) en privilégiant, entre autres, la réalisation d'une mission relative à une école privée et une mission relative à une école proposant plusieurs spécialités.

Concernant l'organisation de la visite coordonnée sur site, les principaux points d'attention issus de la mission coordonnée réalisée à l'ENSMA nécessitant des ajustements évoqués en 3) sont les suivants :

- Mettre au point le planning de visite en impliquant, plus en amont, le rapporteur principal CTI

- S'autoriser un ajustement sur place si besoin (par exemple réserver une case « vide » dans l'agenda)
- Programmer une séquence initiale entre les deux équipes de visite
- Disposer de davantage de temps pour l'équipe CTI avec la direction de l'école pour l'analyse du suivi des recommandations
- Sanctuariser la séquence d'évaluation des documents mis à disposition sur place par l'école

La Commission est consciente des limites de l'exercice liées aux contraintes inhérentes de calendrier et attentive à la charge induite pour ses équipes permanente et de mission.

La Commission, le cas échéant, s'investira pleinement dans la poursuite de ce processus expérimental visant à la fois, pour les établissements, à réduire la charge des évaluations et accréditations et, pour les agences, à développer la connaissance mutuelle des pratiques, avec le souci de concourir ainsi à une démarche innovante dans le respect du principe de volontariat des différents acteurs, agences et écoles, membres et experts.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 11 juillet 2017



Laurent MAHIEU, Président